



Compte-rendu sommaire de réunion du Conseil Municipal

Séance du mardi 29 juin 2021, à 18 heures 30.

Président : Monsieur Jean-Marie DURIEZ

Secrétaire de séance : Madame Isabelle CATHERIN

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, Patrick BOUTEILLER, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN et Pascal PETITBON.

Absents : Georges DEMANET, représenté par Hervé BIGOURD, Majda LECUELLE, représentée par Isabelle CATHERIN, Sandra MARIE-PERRINE, excusés, ainsi que Sandrine HEUDE et David GRANDGIRARD.



L'Assemblée a adopté en préambule le Procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 27 avril 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés (hormis les points 1 et 5 à 8) :

1. a décidé - par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE [Nathalie ANCELIN] et 1 Abstention [Philippe HENNEQUIN] – de l'acquisition de la parcelle de bois cadastrée section D20 ;
2. a modifié les tarifs de location de la Salle des Fêtes à compter du 1^{er} septembre 2021 en intégrant un coût de chauffage ;

3. a renouvelé la convention de fourrière avec la Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales (SACPA) ;
4. a adopté la poursuite de la programmation culturelle en partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis ;
5. a limité - par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE [Gérard VIEUBLED] - l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles et additions à usage d'habitation à 40 % de la base imposable ;
6. a décidé - par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE [Gérard VIEUBLED] et 1 Abstention [Philippe HENNEQUIN] – de réaliser les travaux d'aménagements sécuritaires des entrées d'agglomération sur les RD 35 et 526 ;
7. a autorisé - par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE [Gérard VIEUBLED] et 1 Abstention [Philippe HENNEQUIN] – la signature de la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser en agglomération sur le domaine routier départemental : RD 35 qui acte de la non réalisation d'aménagements cyclables ;
8. a autorisé - par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE [Gérard VIEUBLED] et 1 Abstention [Philippe HENNEQUIN] – la signature de la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser en agglomération sur le domaine routier départemental : RD 526 qui acte de la non réalisation d'aménagements cyclables ;
9. a décidé d'allouer un secours aux sinistrés de la Commune suite aux inondations et coulées de boue du 21 juin 2021.

La séance a été levée à 20 heures 45

Pour affichage, le 2 juillet 2021



Jean-Marie DURIEZ, Maire